ORDRE DES MEDECINS
Conseil départemental du Gard
Maison des Professions libérales
et de Santé
Parc Georges Besse
30000 NIMES
cd.30@ordre.medecin.fr
Tél : 04 66 04 91 13

NOTE CONCERNANT LES MODALITES D'ADMINISTRATION DE SOINS OU TRAITEMENTS EN CRECHE

27/10/2026

Les modalités de dispensations d'administration de soins ou de traitements en crèche sont définies par le décret n°2021-1131 du 30 aout 2021-art2 en vigueur depuis le 01 septembre 2021.

Celui-ci indique les qualifications requises pour administrer les soins ou traitement, le professionnel administrant des soins ou des traitements médicaux **à la demande du ou des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux** et selon les modalités du protocole qui lui ont été expliquées par le référent " Santé et Accueil inclusif ».

AUCUN CERTIFICAT MEDICAL N'EST OBLIGATOIRE OU JUSTIFIE POUR L'ADMINISTRATION DE SOINS OU TRAITEMENTS

Dr Fédéric JEAN
Président Du CDOM du Gard

Dr Michel TAILLAND
Secrétaire Général du CDOM du Gard

Les données personnelles nécessaires à l'accomplissement des missions de l'Ordre sont traitées dans des fichiers destinés à son usage exclusif. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'opposition et d'effacement des données les concernant, qu'elles peuvent exercer par un courrier postal ou électronique.